

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie Fernandes, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés au 2° de l'article 2 à :

Mme Carole Abbey, Directrice de Participations ;
M. Olivier Fabas, Directeur de Participations ;
Mme Françoise Tauzinat, Directrice de Participations.

Mme Carole Abbey, M. Olivier Fabas et Mme Françoise Tauzinat sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du Département chargé du pilotage des participations stratégiques.

Article 4

Délégation est donnée à M. Rémi Fournial, directeur du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Olivier Ravel, adjoint au directeur du département fusions et acquisitions, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 6.

M. Rémi Fournial et M. Olivier Ravel sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions.

Article 5

Délégation est donnée à Mme Delphine Lemaire, responsable administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du Département chargé du pilotage des participations stratégiques, notamment les mandats de dépenses, titres de recettes et autres pièces se rapportant à ce département, sous réserve de l'article 6.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Saintoyant, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés au III de l'article 1^{er}, dans la limite des attributions de leur département respectif, à :

Mme Virginie Fernandes, directrice du Département chargé du pilotage des participations stratégiques ;
M. Rémi Fournial, directeur du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions ;
Mme Delphine Lemaire, responsable administratif et financier.

Article 7

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 19 OCT. 2020



Eric Lombard